

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUIN 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt, le vingt-cinq Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Michel LE CHESNE sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2020

Présents : FÉRET Samuel, RULLIÈRE Antoine, Geneviève LE GOUALLEC, Géraldine TABART, BASCOU Jean-François, MOLLÉ Jacqueline, ECOMARD Patrick, RIALLAND Yvon, RAITHIER Rachel, MERCERON Jean-Christophe, LEFÈVRE Corinne, BRASSEBIN Serge, LAGRANGE Virginie, JARLIGANT Marie-Odile, LOLICAR Jeanne, LEVESQUE Michel, TABART Hervé.

Absents excusés : Marylène PASQUIER (pouvoir donné à Geneviève LE GOUALLEC), Hervé LEFEBVRE (pouvoir donné à Antoine RULLIÈRE).

Secrétaire de séance : Rachel RAITHIER

Installation de Mme Yolène BÉGO :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Marylène PASQUIER de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article 270 du Code électoral, Mme Marylène PASQUIER est remplacée par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Arzal en Transition », à savoir Mme Yolène BÉGO.

M. le Maire la déclare installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

031/2020 Décision modificative n°1 – Budget VVA

VU la délibération du 5 Mars 2020 approuvant le BP VVA 2020,

Considérant qu'il est proposé la décision modificative suivante :

- ajout de crédits au compte 673 pour permettre le remboursement des arrhes reçus en 2019 suite aux annulations de réservations en raison de la COVID-19.

FONCTIONNEMENT				
Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
673		Titre annulé sur exercice antérieur	7 500,00 €	
021		Virement à la section d'investissement	- 7 500,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
023		Virement de la section de fonctionnement		- 7 500,00 €
1641		Emprunt		7 500,00 €
TOTAL			0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

Accepte la décision modificative n°1 au budget VVA telle que présentée ci-dessus.

032/2020 Subventions aux associations - 2020

Mme Géraldine TABART, adjointe, présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations formulées par la Commission Finances publiques et vie locale.

Archers d'Vilaine	500 €
Avant-Garde d'Arzal FOOTBALL	1 300 €
Avant-Garde d'Arzal GYMNASIQUE	250 €
Avant-Garde d'Arzal TENNIS	800 €
Avant-Garde d'Arzal BASKET	1 000 €
Alliance des associations d'Arzal	2 000 €
Club de l'Amitié Arzalais	150 €
Les Cyclos d'Arzal	150 €
Handi Avelenn	750 €
Ar z'allumés	250 €
A.F.N. Arzal	85 €
Vilaine en Fête	150 €
Sport Nature Roche Vilaine	150 €
L'outil en mains	100 €
Sem'Agri	100 €
Cinéma La Couronne	150 €
TOTAL	7 885 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- Décide d'attribuer les subventions telles que présentées ci-dessus aux associations.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2020.

033/2020 Subvention pour fournitures scolaires - 2020

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention fournitures scolaires à verser aux enfants d'Arzal scolarisés à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles au 1^{er} Janvier 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Fixe le montant de la subvention fournitures scolaires à 36,00 € par enfant d'Arzal scolarisé au 1^{er} janvier 2020 à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

034/2020 Subvention pour activités extra-scolaires - 2020

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention activités extra-scolaires à verser aux enfants d'Arzal scolarisés à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles au 1^{er} Janvier 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Fixe le montant de la subvention fournitures scolaires à 15,00 € par enfant d'Arzal scolarisé au 1^{er} janvier 2020 à l'école du Pigeon Vert et à l'école Saint Charles.

035/2020 Subvention pour la garderie périscolaire - 2020

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant mensuel de la subvention à verser pour les enfants d'Arzal fréquentant la garderie périscolaire de l'école Saint Charles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Fixe le montant mensuel de la subvention à 6,50 € par enfant d'Arzal fréquentant la garderie périscolaire.

036/2020 Travaux de drainage du terrain de football et demandes de subvention

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le terrain d'entraînement est régulièrement impraticable en période hivernale en raison de l'absence de drainage.

Aussi, des travaux de réhabilitation du terrain impliquant la mise en place d'un drainage sont rendus nécessaires pour garantir une continuité de la pratique du football sur la Commune en toutes saisons.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et 3 devis ont été reçus. Après examen de ces devis et consultation des membres de la commission Cadre de vie, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise ROPERT pour un montant de 37 097 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Retient la proposition de l'entreprise ROPERT Paysages pour la réalisation des travaux de réhabilitation du terrain de football pour un montant de 37 097 € HT.
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre du P.S.T. et l'aide financière de la Fédération Française de Football
- Autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

037/2020 Réhabilitation et extension de la Mairie : Sollicitation du PST pour 2020

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation et de restructuration de la Mairie. Ce projet consiste en :

- l'extension du bâtiment existant en lieu et place des sanitaires publics/abri-bus pour y créer une salle de conseil municipal et de mariage,
- le réaménagement intérieur du bâtiment existant,
- la mise en accessibilité,
- l'optimisation énergétique du bâtiment : isolation intérieure et toiture, chaudière au bois mutualisé avec le Centre Socio-Culturel,

M. le Maire rappelle également le plan de financement prévisionnel de ce projet (montants HT) :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	89 225 €	DETR 2019	211 500 €
Travaux	873 165 €		
Consultation des entreprises	3 500 €	PST 2019 et 2020	250 000 €
Coordination SPS	4 620 €		

Contrôle technique	4 800 €	Conseil Régional	38 890 €
Relevé topographique	1 185 €		
Etude de sols	2 976 €	DSIL (estimation)	100 000 €
Recherche amiante	504 €		
Mobilier	20 000 €	Autofinancement	414 585 €
Assurance DO	15 000 €		
TOTAL	1 014 975 €	TOTAL	1 014 975 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Sollicite l'aide financière du Département dans le cadre du PST pour 2020 pour une dépense subventionnable de 500 000 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

038/2020 Désignation de deux représentants à Eau du Morbihan

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du Comité Syndical de Eau du Morbihan.

En application des statuts de Eau du Morbihan, la commune d'Arzal fait partie du Collège électoral du périmètre d'Arc Sud Bretagne qui se compose de 26 membres dont :

- 8 membres désignés par le SIAEP de Questembert, soit 2 par communes pour Le Guerno, Marzan, Péaule et Noyal-Muzillac
- 2 membres désignés par chaque commune de Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac et Saint-Dolay.

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- Désigne **M. Serge BRASSEBIN et Mme Jacqueline MOLLÉ**, comme représentants de la Commune d'Arzal à Eau du Morbihan.

039/2020 Désignation des référents sécurité routière

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le réseau des élus référents sécurité routière (ERSR) a pour mission :

- de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière,
- d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs
- d'être un interlocuteur et coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière.

Il convient de désigner un référent titulaire et un référent suppléant.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Désigne **M. Patrick ECOMARD**, délégué titulaire
- Désigne **Mme Corinne LEFÈVRE**, déléguée suppléante.

040/2020 Commissions municipales - Remplacement de Mme PASQUIER Marylène, conseillère municipal démissionnaire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre dans les commissions municipales créées lors de la dernière séance du Conseil Municipal suite à la démission de Mme PASQUIER Marylène.

Pour rappel, 5 commissions municipales ont été créées :

- Commission Transition écologique : urbanisme, SCOT, PCAET, énergie, agriculture, milieux naturels, ...
- Commission Cadre de Vie : déchets, cycle de l'eau, espaces verts communs, zones d'activités, voirie, port, VVA, bâtiments communaux, ...
- Commission Cohésion sociale et solidarités : Affaires sanitaires et sociales, ALSH, jardins partagés, maison citoyenne, bibliothèque, écoles, ...
- Commission Vie locale et Finances publiques : associations, finances, commerçants et artisans, projets citoyens, relation avec la DGFIP, budget participatif, ...
- Commission Information et communication, ...

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Désigne Mme BÉGO Yolène, membre des commissions suivantes :
 - Commission Cadre de vie
 - Commission Cohésion sociale et solidarités
 - Commission Vie Locale et finances publiques

041/2020 Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme PASQUIER Marylène, il convient d'élire un nouveau membre au Conseil d'Administration du CCAS.

Mme BÉGO Yolène se porte candidate.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 ASBTENTION

- Désigne Mme BÉGO Yolène représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

042/2020 Etablissement de la liste des commissaires à proposer au directeur départemental des finances publiques

En vertu de l'article 1650 du Code général des Impôts, il doit être institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directes (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal. Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la Commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée par le Maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des Impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- être de nationalité française
- être âgé de 25 ans minimum
- jouir de ses droits civils

- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Propose les listes suivantes :

Liste des commissaires titulaires

NOM et Prénom	Adresse
TABART Hervé	Pourbily
BOUYSSONNIE Anne	Kerbasquéhenne
RULLIÈRE Antoine	La Motte
PIVAULT Thérèse	Quellec
GUILLO Joël	Rue de Bellevue
MENTION Isabelle	La Motte
SEVESTRE Loïc	Kergour
RICORDEL Marie-Pierre	Kergour
RIALLAND Yvon	Lantiern
TABART Aurore	Rue du Verger
CALLE Marcel	Lantiern
LE CLAIRE Sylvie	SURZUR

Liste des commissaires suppléants

NOM et Prénom	Adresse
LEVESQUE Michel	Kérizel
LOLICAR Jeanne	Kerhun
OLIVIER Jean-Paul	Silz de Bas
BARUSSAUD Aurélie	Camesquelle
LAMIDÉ Mickael	Rue du Pont d'Arzal
OLIVIER Marie-Odile	Rue des Lauriers
TABART Jean	Bourgerelle
TABART Géraldine	Le Berche
PEDRON Marcel	Toulan
BESNARD Thierry	Zone portuaire
ROUILLÉ Jean-Yves	Impasse de la Visnonia
HOEDTS Richard	DUNKERQUE

043/2020 Echange de terrains avec Mme CAMARET

M. le Maire rappelle que par délibération du 19 Décembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'échange de terrains avec Mme CAMARET.

Le plan de division réalisé le 27 Janvier 2020 a attribué de nouveaux n° aux parcelles concernées et a révélé l'oubli d'1 parcelle dans la précédente délibération (AB n°521).

L'échange est donc le suivant :

- La Commune cède à Mme CAMARET la parcelle AB n°521 d'une superficie de 6 m² et la parcelle n°524 d'une superficie de 77 m².
- Mme CAMARET cède à la Commune la parcelle AB n°128 d'une superficie de 53 m² et la parcelle AB n°523 d'une superficie de 15 m².

La Commune prend à sa charge la réalisation d'une clôture le long de la parcelle cédée à Mme CAMARET (AB n°524) ainsi que les frais afférents à cet échange.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Autorise le Maire à procéder à l'échange de terrain avec Mme CAMARET tel que précisé ci-dessus,
- Dit que la Commune prendra à sa charge la clôture le long de la parcelle cédée à Mme CAMARET
- Dit que les frais afférents à cet échange seront à la charge de la Commune
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Questions et Informations diverses

- Tirage au sort des jurés d'assises :
 - o M. BATAILLE Patrick
 - o M. LARDIÈRE Yannick
 - o Mme BROHAN Marguerite épouse FORTÉ
- Enquête publique sur le projet de la Compagnie des Ports de création d'une aire de carénage et d'une cale de mise à l'eau : L'enquête publique se déroule du 29 Juin au 21 Juillet 2020. Mme GUILLAUME, commissaire-enquêtrice, assurera des permanences en Mairie le Lundi 29/06 de 9H à 12H, le Samedi 11/07 de 9H à 12H et le Mardi 21/07 de 14H à 17H.
 - PEP 56 : Une visite du site par les élus a eu lieu le 23 Juin 2020 afin de faire un état des lieux. M. le Maire indique qu'il a participé à l'assemblée générale des PEP en visioconférence. Il a également pris RDV avec le Maire de Damgan car le centre de Damgan est aussi en vente. La mise en vente du site d'Arzal aura lieu à la fin de l'été. Après un tour de table des conseillers, il est proposé de créer un groupe de travail d'élus au prochain conseil municipal et de consulter la population sur ce sujet.
 - Commission Informations : sortie d'un flash info vers le 14 Juillet prochain. Les articles doivent parvenir en Mairie pour le 29/06.
 - Arc Sud Bretagne : Les informations émanant de l'intercommunalité seront diffusées à l'ensemble des conseillers municipaux.
 - Rencontre avec les associations : Le Maire, les Adjoints et les Conseillers délégués rencontreront les présidents d'associations le Jeudi 2/07 à 18h30 au Centre Socio-culturel pour évoquer notamment les plannings des salles et le calendrier des manifestations.
 - Forum des associations : les associations de Football, Basket et les Cyclos organiseront un forum le Samedi 4/07 de 9h à 11h30 à la salle des sports.
 - CME : Organisation d'un goûter Mercredi 1^{er} Juillet à 15h30 au Club House avec les membres du CME pour faire connaissance avec les nouveaux élus.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 15 JUILLET A 20H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.